

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20231116-2023-DM-155A-AU
Date de télétransmission : 23/11/2023
Date de réception préfecture : 23/11/2023
Publié - Notifié le 23.11.2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Par délégation de signature,
Le Rédacteur
[Signature]

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles - Chef Lieu de Canton

**DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-155A
du 16 novembre 2023**

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - Marché public (1.1.)

ASSURANCES - Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour une mission d’assistance et conseil pour la préparation et la passation des marchés d’assurances de la commune de Goussainville et son CCAS à effet au 01/01/2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l’élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de souscrire un contrat d'Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour la passation des marchés d'assurance de la commune de Goussainville et son CCAS, afin de bénéficier d'une mission de conseils et d'assistance,

Considérant qu’au regard des critères de choix prévus, l'offre de la société AUDIT ASSURANCES/ACE CONSULTANTS, a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER la convention concernant l’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour une mission d’audit des contrats d’assurances actuels de la commune de Goussainville et son CCAS et de ses risques avec assistance pour la passation de ses marchés publics d’assurance à effet le 01/01/2025, avec le prestataire AUDIT-ASSURANCES/ACE CONSULTANT - situé 37 rue du Moulin des Bruyères, 92400 COURBEVOIE - selon les modalités suivantes :

- Le coût total de la mission définie est fixée forfaitairement à 4 000 € HT
- Le nombre de réunion en visio-conférence et d’échanges par mail ou téléphone n’est pas limité et accordé gratuitement,
- En cas de déplacement, il sera dû à AUDIT-ASSURANCES/ACE CONSULTANTS une rémunération forfaitaire de 795 € HT, par déplacement.

Le règlement de la rémunération se fait selon les modalités suivantes :

- Audit et passation des marchés 20 % à la date de remise du projet de D.C.E,
- 40 % à la date de publication de l’AAPC,
- 40 % à la remise du rapport définitif d’analyse sur les offres et/ou de clôture de fin de mission.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-155A

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-23T14-03-27.00 (MI249080109)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20231116-2023-DM-155A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ASSURANCES - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour mission d'assistance et conseil pour la préparation et la passation des marchés d'assurances de la commune de Goussainville et son CCAS à effet au 01/01/2025.

Date de décision : 16/11/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [DECISION 155.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Convention AMO -
Décision 155.PDF](#)

Type PJ : 99_AU - Autre document



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/11/23 à 14:03

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 23/11/23 à 14:03

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 23/11/23 à 14:10